
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 18 septembre 2014
17 h**

**Séance tenue le jeudi 18 septembre 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, Mme Zoé Bayouk, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Gilles Deguire, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Janet Ryan, à titre de représentante de la mairesse de la Ville de Baie d'Urfé, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau et Mme Monique Vallée

ABSENCES NON MOTIVÉES AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Alan DeSousa et M. Pierre Desrochers

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Claude Dauphin et M. Benoit Dorais

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

En l'absence de M. Alan DeSousa, Mme Manon Barbe agira comme porte-parole de l'assemblée.

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alain Duguay	M. Denis Coderre (M. Peter Trent)	Demande à l'effet que la Ville de Montréal se joigne au front commun afin de s'opposer à la décision de Postes Canada d'implanter des boîtes postales communautaires Dépôt de documents

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 06.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Peter F. Trent	M. Denis Coderre	Alliance de la Ville de Montréal avec les villes liées afin de faire opposition à la décision de Postes Canada de ne plus maintenir le service de livraison porte à porte.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 14.

CG14 0395

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente, en y ajoutant l'article 51.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0396

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 août 2014

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 21 juillet au 17 août 2014.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 21 juillet au 17 août 2014.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 21 juillet au 17 août 2014.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG14 0397

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2013

Madame Manon Barbe dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2013 et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG14 0398

Dépôt du Rapport de développement durable 2013 de la Société de transport de Montréal (STM)

Madame Manon Barbe dépose le Rapport de développement durable 2013 de la Société de transport de Montréal (STM), et le conseil en prend acte.

07.01

7.02 Dépôt de la résolution 9543-08-14 du conseil de la MRC Les Moulins tenue le 19 août 2014 -
Modification à l'horaire du circuit 25B

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document n'est déposé.

CG14 0399

Accorder à Revision Military inc. le contrat pour la fourniture de 220 casques balistiques pour les policiers des groupes d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 729,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13706 (3 soum. 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1320;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Revision Military inc., un contrat d'une durée de 1 an, pour la fourniture de 220 casques balistiques pour les policiers des groupes d'intervention (GI) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 729,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13706 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1144872004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.02 à 20.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0400

Ratifier et approuver la cession intervenue le 29 avril 2014 entre C.F.C. Dolmen inc. (Cédant) et M2D Leadership inc. (Cessionnaire) de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal (SPVM) et C.F.C Dolmen inc., pour la fourniture de services professionnels relativement à l'évaluation psychométrique des aspirants policiers, jusqu'à la fin de l'entente au 31 mars 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1328;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession du contrat d'évaluation psychométrique des aspirants policiers accordé à la compagnie CFC Dolmen inc. (CG13 0211) en faveur de la compagnie M2D Leadership inc., à compter du 29 avril 2014 jusqu'à la fin de l'entente, soit jusqu'au 31 mars 2016, selon les mêmes termes et conditions ;
- 2- d'approuver à cette fin un projet de convention de cession entre CFC Dolmen inc. et M2D Leadership inc, dans lequel intervient la Ville de Montréal, selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1144464001

CG14 0401

Autoriser la réception d'une subvention de 1 000 000 \$ de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'acquisition et la conservation de 6 lots dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés / Approuver les deux projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1333;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la réception d'une subvention de 1 000 000 \$ de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'acquisition et la conservation de 6 lots dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés;
- 2 - d'approuver les deux conventions d'aide financière préparées par la CMM dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1144240002

CG14 0402

Accorder un contrat à Motos Daytona inc. pour la fourniture de cinq motocyclettes de marque Harley Davidson 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 167 788,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13798 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1321;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Motos Daytona inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes Harley Davidson 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 788,59 \$, taxes incluses, conformément au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1144472003

CG14 0403

Exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre de l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, soit du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015, pour la fourniture de services d'agents de sécurité du Groupe de sécurité Garda inc. pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) / Approuver le projet d'entente de prolongation à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1322;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de contrat prévue à l'entente-cadre intervenue avec le Groupe de sécurité Garda inc. (CG12 0388) suite à l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, soit du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015, pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu);
- 2 - d'approuver le projet d'entente de prolongation de contrat à cette fin;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1142346001

CG14 0404

Accorder un contrat à Air Ambient (9065-7610 Québec inc.) pour les travaux de réfection de toiture, de climatisation et divers travaux dans le bâtiment administratif du Service de sécurité incendie de Montréal situé au 6150, rue Royalmount - Dépense totale de 937 087,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5727 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1324;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 937 087,30 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection de toiture, de climatisation ainsi que divers travaux au bâtiment administratif du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 6150, rue Royalmount, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Air Ambient (9065-7610 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 851 897,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5727;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1146342001

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.07 à 20.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0405

Autoriser une dépense additionnelle de 68 985 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Socomec Industriel inc. (CG13 0262), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 492 123,82 \$ à 1 561 108,82 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1327;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 68 985 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Socomec Industriel inc. (CG13 0262), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 492 123,82 \$ à 1 561 108,82 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1143334021

CG14 0406

Accorder un contrat de gré à gré à Recyclage ÉcoSolutions inc. pour le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile, pour une période approximative de 41 mois (2014-2017) pour une somme maximale de 436 807 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1345;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Recyclage ÉcoSolutions inc., fournisseur unique, pour le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile, pour une période de 41 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 436 807,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1146224001

CG14 0407

Autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications corp. (anciennement Cassidian Communications corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 781 543,89 \$ à 44 899 335,78 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1346;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Airbus DS Communications corp. (Anciennement Cassidian Communications corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 781 543,89 \$ à 44 899 335,78 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1145035008

CG14 0408

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour le réaménagement des infrastructures routières, la construction et reconstruction de trottoirs, de chaussée et d'une voie cyclable, la construction d'une nouvelle rue Saint-Clément, la reconstruction d'une partie d'égout et d'aqueduc, le réaménagement du système d'éclairage et de feux de circulation, l'aménagement du parc Théodore et la construction de fosses d'arbres sur la rue Viau entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame (Travaux d'apaisement de la circulation pour le quartier vert - Phase 1) dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 12 390 625,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 228004 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1354;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 12 390 625,53 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des infrastructures routières, la construction et la reconstruction de trottoirs, de chaussée et d'une voie cyclable, la construction d'une nouvelle rue Saint-Clément, la reconstruction d'une partie d'égout et d'aqueduc, le réaménagement du système d'éclairage et de feux de circulation, l'aménagement du parc Théodore et la construction de fosses d'arbres sur la rue Viau entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame (Travaux d'apaisement de la circulation pour le quartier vert - Phase 1), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 877 160,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 228004;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Zoé Bayouk
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Janet Ryan
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

CG14 0409

Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 435 981,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 252312 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1350;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 435 981,05 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Lévesque à la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 063 981,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252312 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1144822037

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.12 à 20.16 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0410

Autoriser une dépense de 374 226 \$, taxes incluses, à titre de frais incidents dans le cadre du contrat octroyé de gré à gré à Gaz Métro pour la mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne (CG10 0331)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1352;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de ratifier le contrat octroyé de gré à gré à Gaz Métro au montant de 374 226 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne (CG10 0331);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.12 1143334019

CG14 0411

Autoriser une dépense additionnelle de 1 037 732,54 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout suite au doublement de la voie ferrée pour la mise en service du train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG 14 0147), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 908 867,50 \$ à 3 946 600,04 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1356;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 037 732,54 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout à la suite du doublement de la voie ferrée pour la mise en service du Train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG14 0147), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 908 867,50 \$ à 3 946 600,04 \$, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Zoé Bayouk
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Janet Ryan
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

20.13 1144933002

CG14 0412

Accorder à Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. le contrat pour les services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 577 461,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13685 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1357;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières, pour une somme maximale de 577 461,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13685 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1142942002

CG14 0413

Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. et CIMA + pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13646 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1358;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel BC2 Groupe Conseil inc. et CIMA +, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13646 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1144956002

CG14 0414

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la réalisation des travaux d'ingénierie électrique, pour une somme maximale de 760 407,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13647 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1359;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux d'ingénierie électrique, pour une somme maximale de 760 407,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13647 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser le directeur du traitement des eaux usées du Service de l'eau à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1143334023

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.17 à 20.21 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0415

Approuver un avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville pour l'année financière 2014-2015 / Approuver l'avenant type à l'entente de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1362;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'avenant à l'entente de gestion 2012-2015 entre la Ville de Montréal et le ministre responsable de la région de Montréal;
- 2 - d'approuver la nouvelle répartition entre les centres locaux de développement (CLD) de l'enveloppe de 14 393 602 \$ reçue du gouvernement du Québec et des engagements de 880 000 \$ pour 2014-2015 de la Ville contenus dans l'entente avec le gouvernement du Québec;

- 3 - de confirmer le budget additionnel de revenus et de dépenses de 416 770 \$ à titre de contribution additionnelle d'appariement pour l'année 2014-2015, pour couvrir les engagements de la Ville et sa répartition entre les CLD, conformément à l'information présentée au dossier décisionnel;
- 4 - d'approuver le projet d'avenant type de gestion entre la Ville de Montréal et les organismes CLD pour la période 2012-2013 à 2014-2015;
- 5 - de mandater le Service du développement économique pour assumer le suivi financier et administratif de l'entente auprès des arrondissements, des villes liées, des organismes CLD et du gouvernement du Québec, en conformité avec les exigences de ce dernier, et ce, pour sa durée restante;
- 6 - d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.17 1141179005

CG14 0416

Approuver l'acquisition par expropriation du lot 1 064 628 du cadastre du Québec, soit un immeuble ayant front sur la rue Towers dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le poste de ventilation mécanique (PVM) Saint-Mathieu (STM-9290330-A04)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1365;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver l'acquisition par expropriation du lot 1 064 628 du cadastre du Québec, soit un immeuble ayant front sur la rue Towers dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le poste de ventilation mécanique (PVM) Saint-Mathieu (STM-9290330-A04), conformément aux articles 92 et 152 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, RLRQ, c. S-30.01.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1146213003

CG14 0417

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière maximale de 200 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Communautaires NDG sur les lots 2 605 547 et 2 605 444 situés au 2035 et au 2045 boulevard Grand dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1368;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 200 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de l'organisme à but non lucratif Les Habitations communautaires NDG sur les lots 2 605 547 et 2 605 244, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au 2035 et au 2045 boulevard Grand dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1140634002

CG14 0418

Accorder un soutien financier de 228 831 \$ à 3 organismes, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1370;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 228 831 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

<u>ORGANISME</u>	<u>PROJET</u>	<u>MONTANT</u>
La rue des Femmes de Montréal	Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités (1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014)	102 960 \$
Accueil Bonneau inc.	Accueil, évaluation, accompagnement et référence AEAR + intervention de milieu (1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014)	75 600 \$
Association d'entraide le Chaînon inc.	Accueil de nuit (1 ^{er} avril 2014 au 31 décembre 2014)	50 271 \$

- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1142586001

CG14 0419

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, tel que prévu au budget 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1371;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, tel que prévu au budget 2014;
- 2 - d'approuver, à cette fin, un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1144834004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.22 à 20.26 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0420

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Isotech Instrumentation inc. pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13499 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1389;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal;
- 3 - d'accorder à Isotech Instrumentation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13499;

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1143838007

CG14 0421

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois avec Hewitt Equipement Limitée pour la location sur demande de génératrices 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1390;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices 50 kW-2 MW, 0,600-2,4 kV, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation;
- 3 - d'accorder à Hewitt Equipement Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13343;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
Mme Janet Ryan
M. Morris Trudeau

20.23 1144087003

CG14 0422

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies ltd pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 (2 soum. 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1397;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Pure Technologies Ltd, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13398;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
Mme Janet Ryan
M. Morris Trudeau

20.24 1140298001

CG14 0423

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Solmatech inc., Labo S.M. inc., LVM, une division d'EnGlobe Corp. et Inspec-Sol inc. pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements - Appel d'offres public 14-13535 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1399;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre ententes-cadres de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur différents projets de construction, réhabilitation ou réfection des services corporatifs et des arrondissements;
- 3 - d'accorder aux quatre firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13535 ;

Firme	Somme maximale	Contrat
Solmatech inc.	3 234 361,73 \$	1
Labo S.M. inc.	3 120 881,40 \$	2
LVM, une division d'EnGlobe Corp.	2 372 118,21 \$	3
Inspec-Sol inc.	1 706 826,87 \$	4

- 4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1143855003

CG14 0424

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 18 mois à CIMA+ s.e.n.c. pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 14-13709 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1398;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat d'une durée de 18 mois par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13709.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1145897012

CG14 0425

Accorder un contrat à Couverture Montréal Nord Ltée pour les travaux de réfection de la toiture du 2580 Saint-Joseph, à titre de phase 1 du lot 3 d'investissement - Dépense totale de 1 271 963,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5729 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1395;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 271 963,14 \$, contingences et taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture du 2580 Saint-Joseph (3665), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Couverture Montréal Nord Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 135 681,37 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5729;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1140444002

CG14 0426

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ à Mission Old Brewery, Maison du Père et Mission Bon Accueil pour l'année 2014 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1401;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, pour le projet « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion », 125 000 \$ à Maison du père, pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes » et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour le projet « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance », pour l'année 2014;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 375 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports pour réaliser ces projets;
- 3 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1143381009

CG14 0427

Adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation dans les bois et corridors forestiers métropolitains sur les territoires montrés sur les 14 cartes intitulées « Contrôle intérimaire : bois et corridors forestiers métropolitains »

Attendu que le schéma d'aménagement de la Ville de Montréal (89 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal), anciennement de la Communauté urbaine de Montréal, est entré en vigueur le 31 décembre 1987;

Attendu que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est entré en vigueur le 12 mars 2012;

Attendu que l'agglomération de Montréal disposait d'un délai de deux ans pour assurer la concordance au PMAD et que cette échéance s'est terminée le 11 mars 2014;

Attendu que le 15 septembre 2014, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2014 pour adopter les documents visés à l'article 58.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le tout conformément à l'article 239 de cette loi;

Attendu que la CMM et le MAMOT estiment qu'il s'avère nécessaire de protéger de manière préventive certains territoires et sites, voire prévenir certaines interventions, afin de ne pas hypothéquer la réalisation du PMAD, et ce, dans l'intérêt collectif de protéger et de mettre en valeur le couvert forestier des bois et corridors forestiers métropolitains;

Attendu que des bois et corridors forestiers métropolitains sont identifiés au PMAD sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Attendu qu'un projet de règlement enclenchant le processus de modification au schéma d'aménagement de l'ex-CUM afin, entre autres, de protéger des bois et corridors forestiers en divers endroits sur le territoire, a été adopté le 18 septembre 2014 par le conseil d'agglomération;

VU les articles 61 et 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation dans les bois et corridors forestiers métropolitains sur les territoires montrés sur les cartes 1 à 14 jointes à l'annexe A de la présente résolution;

et que, toutefois, ces interdictions ne s'appliquent pas :

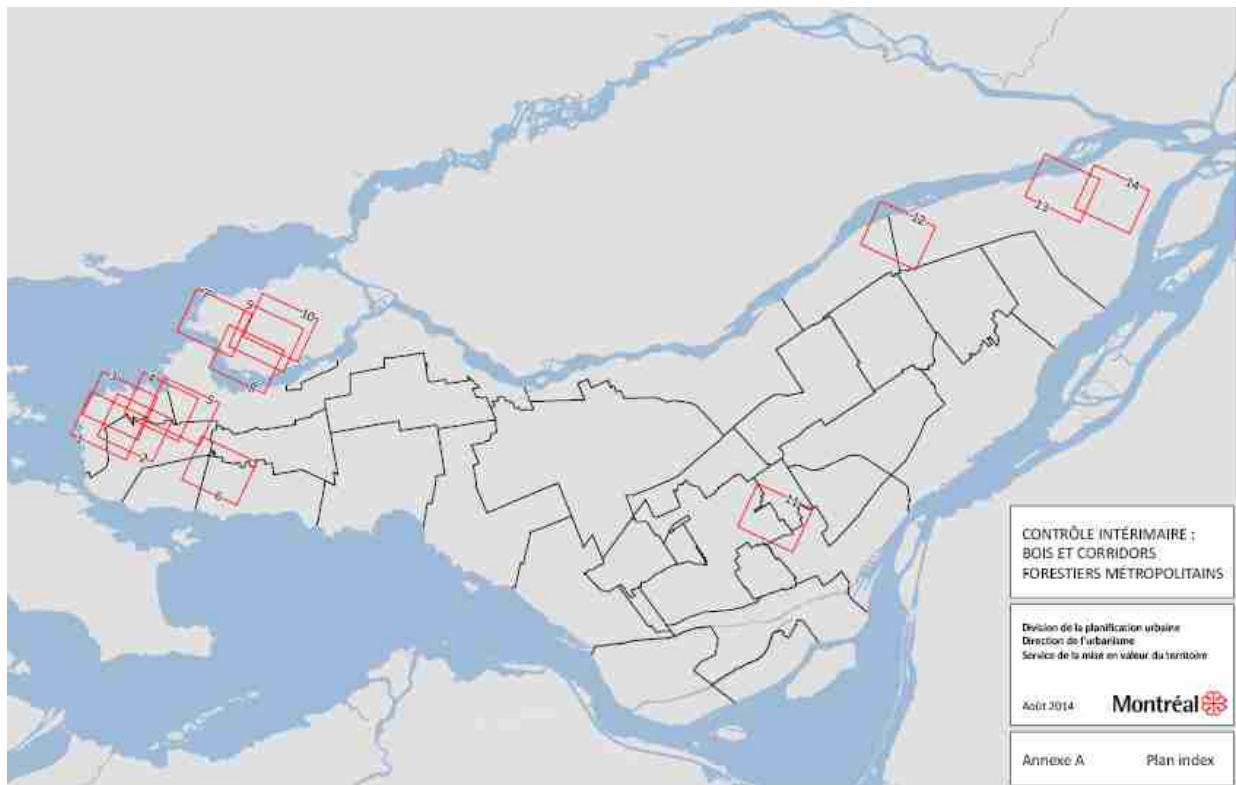
- 1 - aux nouvelles utilisations du sol, aux nouvelles constructions, aux nouveaux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation :
 - a) aux fins agricoles sur des terres en culture;
 - b) aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par une municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2);
 - c) aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution;
- 2 - aux demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil du Québec ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1142622005

ANNEXE A

CARTES INTITULÉES « CONTRÔLE INTÉRIMAIRE BOIS ET CORRIDORS FORESTIERS MÉTROPOLITAINS » (CARTES 1 À 14)

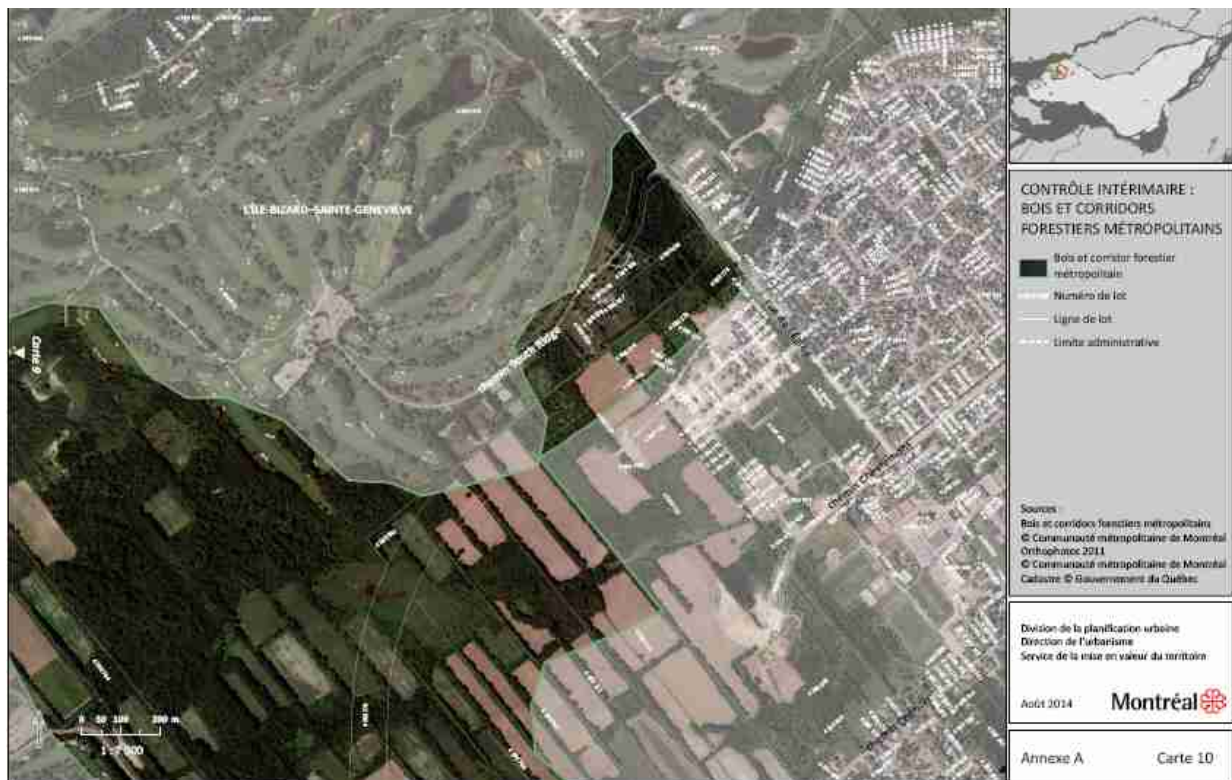


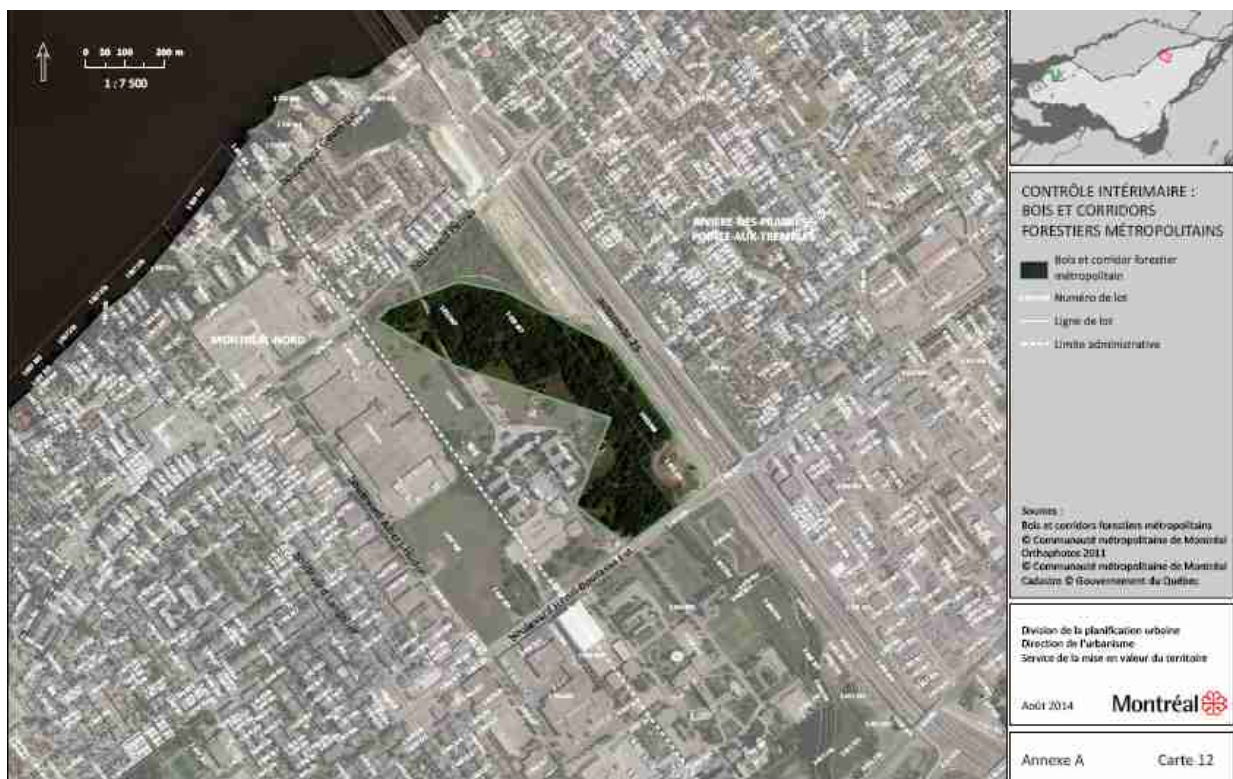


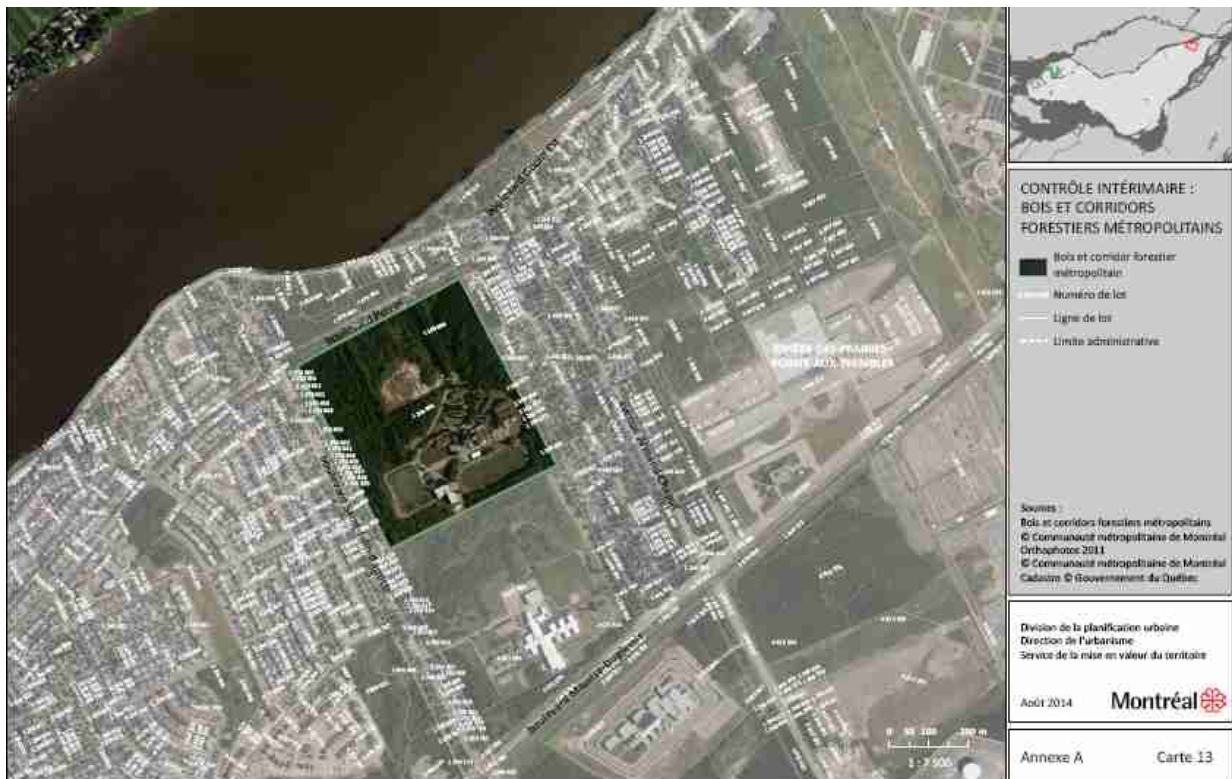












CG14 0428

Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1142622006

CG14 0429

Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1142622005

CG14 0430

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1143599004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0431**Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 1 284 482 situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Saint-Henri, Saint-Paul Ouest et de Longueuil (04-143)**

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 1 284 482 situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Saint-Henri, Saint-Paul Ouest et de Longueuil (04-143) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1154:

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 1 284 482 situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Saint-Henri, Saint-Paul Ouest et De Longueuil (04-143) » ;
- 2 - de donner instruction au directeur du Service des infrastructures, voirie et transports de décrire et enregistrer ce lot au registre mentionné à l'article 191 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, comme faisant partie du domaine public à des fins de ruelle.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1144396002

Règlement RCG 14-025

CG14 0432**Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE 14 1237;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » ;

- 2 - de ne prévoir aucune condition ou modalité afin d'assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1144602001

Règlement RCG 14-026

CG14 0433

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1248;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1140280002

Règlement RCG 14-027

CG14 0434

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1244;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017 ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1146185002

Règlement RCG 14-017-1

CG14 0435

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de contribuer au financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux appartenant à une ville reconstituée et reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de contribuer au financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux appartenant à une ville reconstituée et reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1250;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de contribuer au financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux appartenant à une Ville reconstituée et reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1140280004

Règlement RCG 14-028

CG14 0436

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) » et de son document d'accompagnement intitulé « Tableau indicatif de la nature des modifications - Plans et règlements d'urbanisme » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance ultérieure du conseil d'agglomération d'un projet le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) »;
- 2 - d'adopter le document d'accompagnement intitulé « Tableau indicatif de la nature des modifications - Plans et règlements d'urbanisme »;
- 3 - de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires;
- 4 - de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement;
- 5 - de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur le projet de règlement, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

43.01 1140219001

Règlement P-RCG 14-029

CG14 0437

Ajout - Nomination à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

de nommer monsieur Éric Alan Caldwell pour agir à titre de membre à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal en remplacement de monsieur Harout Chitilian.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01

Monsieur Denis Coderre informe les membres que la Communauté métropolitaine de Montréal a mis de l'avant un plan d'action concernant l'agrile du frêne et que ce dernier sera transmis aux villes liées.

À 17 h 50, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire